



Le 9 novembre 2018

**Communiqué à l'intention de tous les chirurgiens buccaux et maxillo-faciaux inscrits
au Programme des SSNA à Terre-Neuve-et-Labrador**

À compter du 9 novembre 2018, il ne sera plus nécessaire de demander une prédétermination relativement au code de sédation orale 92421 ci-dessous. De plus, une limite de fréquence de quatre (4) séances de sédation minimale a été établie par période de 12 mois.

Annexe A	
9.0 SERVICES GÉNÉRAUX COMPLÉMENTAIRES	
Code d'acte dentaire	Type de changement
92411	Fréquence
92412	Fréquence
92413	Fréquence
92414	Fréquence
92415	Fréquence
92416	Fréquence
92417	Fréquence
92418	Fréquence
92421	Retrait de la prédétermination et modification de la fréquence
92431	Fréquence
92432	Fréquence
92433	Fréquence
92434	Fréquence
92435	Fréquence
92436	Fréquence
92437	Fréquence
92438	Fréquence

Pour toute question ou pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec le Centre d'appels à l'intention des fournisseurs du Programme des SSNA au 1 888 511-4666.

Nous vous remercions de votre collaboration.



TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

Grille régionale des soins dentaires du Programme des SSNA

Spécialistes en chirurgie buccale et maxillofaciale

Date d'entrée en vigueur

Le 1^{er} mars 2018

- Les soins dentaires couverts dans le cadre du Programme des SSNA sont assujettis aux modalités du programme.
- Tous les codes d'actes figurant dans l'Annexe B nécessitent une prédétermination.
- Veuillez vous reporter au *Guide concernant les prestations dentaires du Programme des SSNA* pour obtenir plus de renseignements sur les politiques, les lignes directrices et les critères relatifs aux soins dentaires admissibles dans le cadre du Programme des SSNA.
- Veuillez vous reporter à la *Trousse de soumission des demandes de paiement pour soins dentaires* pour obtenir plus de renseignements sur les modalités de soumission d'une demande de paiement dans le cadre du Programme des SSNA.
- Les spécialistes sont rémunérés au taux de spécialistes dans le cas de certains codes d'acte dentaire relatifs à leur spécialité. Pour tous les autres codes d'acte dentaire, les spécialistes sont rémunérés au taux de dentistes généralistes.

Pour toute question, veuillez communiquer avec le Centre d'appels à l'intention des fournisseurs du Programme des SSNA au 1 888 511-4666.

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
Grille régionale des soins dentaires du Programme des SSNA
Spécialistes en chirurgie buccale et maxillofaciale

ANNEXE A

Code	Labo	Chirur
0.0 DIAGNOSTIC		
0.1 EXAMENS		
Nombre maximal d'examens admissibles - Bénéficiaires de 17 ans et plus : 3 par période de 12 mois; bénéficiaires de moins de 17 ans : 4 par période de 12 mois. Les limites de fréquence tiennent compte de l'ensemble des examens effectués par un même fournisseur, par d'autres fournisseurs travaillant dans le même cabinet ou dans différents cabinets, ainsi que de la période d'admissibilité de chaque service. Les examens complets et sommaires effectués par un spécialiste ne sont pas inclus dans le nombre maximal d'examens admissibles pour un bénéficiaire.		
Examen buccal complet et diagnostic		
01601		263,68 \$
Examen spécifique 1 par période de 12 mois.		
01204		48,26 \$
Examen d'urgence 1 par période de 12 mois.		
01205		48,26 \$
Examen et diagnostic d'un spécialiste - Limité 1 par période de 12 mois.		
01402		79,85 \$
01602		105,46 \$
0.2 RADIOGRAPHIES		
Radiographies intraorales périapicales (11-15), série complète 1 par période de 60 mois. Radiographies intraorales périapicales (11-15), série complète et toute combinaison de radiographies intraorales (périapicales, interproximales et occlusales) dépassant 10 pellicules, ne seront pas couvertes conjointement avec une radiographie panoramique pendant la période prévue de 60 mois.		
02101		88,77 \$
02102		100,81 \$
02121		75,50 \$
02122		80,83 \$
02123		86,07 \$
02124		91,40 \$
02125		98,92 \$
Radiographies intraorales (1 à 10 pellicules) Comprend des radiographies périapicales, interproximales et occlusales 10 par période de 12 mois.		
02111		19,24 \$
02112		25,25 \$
02113		31,01 \$
02114		36,04 \$
02115		42,30 \$
02116		47,23 \$
02117		52,79 \$
02118		58,40 \$
02119		64,16 \$
02120		69,75 \$
02131		25,32 \$
02132		36,62 \$
02141		19,24 \$
02142		25,25 \$

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
Grille régionale des soins dentaires du Programme des SSNA
Spécialistes en chirurgie buccale et maxillofaciale

ANNEXE A

Code	Labo	Chirur
02143		31,01 \$
02144		36,04 \$
Radiographie panoramique		
02601		72,65 \$
Radiographies céphalometriques		
02701		70,23 \$
02702		70,23 \$
Radiographies tomographies		
02801		37,12 \$
02802		37,13 \$
02931		55,82 \$
02932		92,87 \$
02933		92,87 \$
02934		92,87 \$
0.3 TESTS DE LABORATOIRE		
04311	L	125,16 \$
04312	L	125,16 \$
04313	L	107,00 \$
04321	L	176,45 \$
04322	L	193,35 \$
04323	L	163,87 \$
4.0 PARODONTIE		
42831		85,68 \$
7.0 CHIRURGIE BUCCALE ET MAXILLOFACIALE		
71101		121,02 \$
71109		65,07 \$
71201		236,02 \$
71209		177,00 \$
71211		331,94 \$
71219		248,96 \$
72111		248,80 \$
72119		186,59 \$
72211		320,32 \$
72219		240,24 \$
72221		435,77 \$
72229		335,15 \$
72231		487,44 \$
72239		405,75 \$
72311		102,90 \$
72319		63,78 \$
72321		195,72 \$
72329		124,51 \$
72331		304,48 \$
72339		228,37 \$
74111		327,53 \$
74112		363,18 \$
74121		316,76 \$
74122		423,06 \$
74211		329,01 \$

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
Grille régionale des soins dentaires du Programme des SSNA
Spécialistes en chirurgie buccale et maxillofaciale

ANNEXE A

Code	Labo	Chirur
74212		361,91 \$
74221		361,91 \$
74222		473,74 \$
74611		353,68 \$
74612		371,77 \$
74621		372,40 \$
74631		311,42 \$
74632		400,97 \$
75111		171,53 \$
75112		143,93 \$
75113		246,08 \$
75121		287,84 \$
75122		287,84 \$
75123		323,83 \$
75211		290,86 \$
75212		509,78 \$
75221		503,74 \$
75301		373,97 \$
75303		409,15 \$
76941		415,52 \$
76949		226,84 \$
76951		96,23 \$
76952		192,47 \$
76961		186,49 \$
76962		250,22 \$
79601		78,89 \$
79602		76,46 \$
79605		93,66 \$
79606		91,79 \$
79701		595,08 \$
79702		403,26 \$
9.0 SERVICES GÉNÉRAUX COMPLÉMENTAIRES		
Les dispositions de la Politique concernant la sédation et l'anesthésie générale du Programme des SSNA doivent être respectées. Veuillez vous reporter au site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA à l'adresse http://www.fr.provider.express-scripts.ca/ pour en savoir davantage sur les politiques des SSNA en matière de soins dentaires.		
92212		201,66 \$
92213		271,81 \$
92214		343,40 \$
92215		343,40 \$
92216		343,40 \$
92217		343,40 \$
92218		343,40 \$
92222		167,65 \$
92223		240,59 \$
92224		313,97 \$
92225		313,97 \$
92226		313,97 \$
92227		313,97 \$
92228		313,97 \$

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
Grille régionale des soins dentaires du Programme des SSNA
Spécialistes en chirurgie buccale et maxillofaciale

ANNEXE A

Code	Labo	Chirur
92301		95,36 \$
92302		175,12 \$
92303		230,29 \$
92304		307,04 \$
92305		307,04 \$
92306		307,04 \$
92307		307,04 \$
92308		307,04 \$
92321		50,46 \$
92322		93,05 \$
92323		139,81 \$
92324		184,54 \$
92325		184,54 \$
92326		184,54 \$
92327		184,54 \$
92328		184,54 \$
92411		44,76 \$
92412		76,19 \$
92413		106,82 \$
92414		137,82 \$
92415		137,82 \$
92416		137,82 \$
92417		137,82 \$
92418		137,82 \$
92431		69,45 \$
92432		138,91 \$
92433		208,36 \$
92434		277,81 \$
92435		277,81 \$
92436		277,81 \$
92437		277,81 \$
92438		277,81 \$
92441		92,09 \$
92442		149,65 \$
92443		207,21 \$
92444		264,77 \$
92445		264,77 \$
92446		264,77 \$
92447		264,77 \$
92448		264,77 \$
92451		111,88 \$
92452		223,40 \$
92453		279,35 \$
92454		335,31 \$
92455		335,31 \$
92456		335,31 \$
92457		335,31 \$
92458		335,31 \$

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
Grille régionale des soins dentaires du Programme des SSNA
Spécialistes en chirurgie buccale et maxillofaciale

ANNEXE B

Tous les actes dentaires de l'Annexe B nécessitent une prédétermination.		
Code	Labo	Chirur
0.0 DIAGNOSTIC		
0.1 EXAMENS		
<p>Nombre maximal d'examens admissibles - Bénéficiaires de 17 ans et plus : 3 par période de 12 mois; bénéficiaires de moins de 17 ans : 4 par période de 12 mois. Les limites de fréquence tiennent compte de l'ensemble des examens effectués par un même fournisseur, par d'autres fournisseurs travaillant dans le même cabinet ou dans différents cabinets, ainsi que de la période d'admissibilité de chaque service.</p> <p>Les examens complets et sommaires effectués par un spécialiste ne sont pas inclus dans le nombre maximal d'examens admissibles pour un bénéficiaire.</p>		
Examen complet et diagnostic par un dentiste spécialiste		
1 par période de 60 mois.		
Lorsqu'un examen complet par un dentiste spécialiste est réglé au cours d'une période de 12 mois, cela élimine l'examen sommaire pour la même spécialité au cours d'une période de douze (12) mois.		
01401		159,73 \$
0.2 TESTS DE LABORATOIRE		
Lorsque vous effectuez des demandes pour des tests et des examens de laboratoire, veuillez joindre le rapport du laboratoire.		
04101	L	54,52 \$
04401	L	55,08 \$
0.3 MOULAGES DIAGNOSTICS NON MONTÉS		
04911		56,35 \$
04913		88,38 \$
4.0 PARODONTIE		
Traitements reliés à des pathologies buccales		
1 par période de 12 mois.		
41211		44,70 \$
41221		41,56 \$
41231		42,58 \$
Jumelage ou attelle parodontale, provisoire, extracronaire		
43211		88,34 \$
43221		85,63 \$
43231		105,02 \$
43241		115,59 \$
43281		79,79 \$
7.0 CHIRURGIE BUCCALE ET MAXILLOFACIALE		
72511		212,26 \$
72519		148,35 \$
72521		348,77 \$
72529		261,56 \$
72531		442,10 \$
72539		431,09 \$
72541		434,28 \$
72551		549,78 \$
73121		224,38 \$
73411		488,51 \$
75302		625,19 \$
75401		572,56 \$
75403		120,98 \$
75411		812,95 \$

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
Grille régionale des soins dentaires du Programme des SSNA
Spécialistes en chirurgie buccale et maxillofaciale

ANNEXE B

Tous les actes dentaires de l'Annexe B nécessitent une prédétermination.		
Code	Labo	Chirur
75412		805,97 \$
76201		1 000,71 \$
76301		1 000,71 \$
79603		109,08 \$
79604		101,82 \$
9.0 SERVICES GÉNÉRAUX COMPLÉMENTAIRES		
Les dispositions de la Politique concernant la sédation et l'anesthésie générale du Programme des SSNA doivent être respectées. Veuillez vous reporter au site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA à l'adresse http://www.fr.provider.express-scripts.ca/ pour en savoir davantage sur les politiques des SSNA en matière de soins dentaires.		
92421		28,16 \$
94302		102,53 \$
99222		C.S.